

**La Secrétaire générale**

Monsieur Robin TABAU  
826 route des vertes campagnes  
01170 GEX

Paris, le 6 février 2026

**Références à rappeler :** 20261492

**Rédacteur en charge de l'affaire :** Madame Caroline DIMAKUIZA

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis, rendu par la Commission d'accès aux documents administratifs, s'appliquant à l'ensemble des demandes rattachées à la série au sens de l'article L. 342-1 du code des relations entre le public et l'administration, que vous avez présentée à la Commission d'accès aux documents administratifs et ayant pour objet :

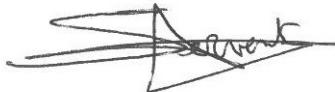
la communication, sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, sur la période courant de 2020 à nos jours, des documents suivants concernant le maire :

- 1) les notes de frais de déplacements ainsi que les reçus afférents ;
- 2) les notes de frais de restauration ainsi que les reçus afférents ;
- 3) les notes de frais de représentation ainsi que les reçus afférents.

La Commission d'accès aux documents administratifs adressera cet avis à l'ensemble des autorités administratives rattachées à la série, dont la liste a été jointe dans l'accusé de réception qui vous a été notifié.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,  
La Secrétaire générale



Hélène SERVENT